

prime-abord, nous, qui nous plaignons du despotisme, nous qui, dès le point de départ de nos nouvelles institutions souffrons déjà si cruellement du besoin d'une réforme électorale, nous, le grand nombre opprimés par le petit nombre, nous champions depuis près d'un siècle des droits et des libertés des colonies sur ce continent, devons-nous nous ranger du côté du petit nombre opprimant le grand nombre, du côté de ceux qui se glorifiaient d'être opposés à toute réforme, du côté de ceux qui de tout temps avaient renié les droits et les libertés populaires? Nous, peuple, si longtemps opprimé par une oligarchie insolente, devions-nous appeler une autre oligarchie, une autre aristocratie à notre secours? Remarquez bien, je ne fais nullement allusion à ce qui s'est passé depuis: je justifie seulement ou plutôt, j'expose la position que la majorité du Bas-Canada dut prendre alors. N'était-ce pas dans son intérêt, dans l'intérêt général de la colonie, dans l'intérêt des majorités réelles quoique baillonnées et asservies, dans l'esprit du siècle, dans l'esprit des institutions auxquelles nous devons tendre, dans les destinées de ce vaste et libre continent, de former dans toute la province, un grand parti de la réforme, un grand parti du progrès à la tête duquel nous nous trouverions, et par le besoin de réforme que nous avons et par l'expérience de nos anciennes luttes, et par le poids de notre population que l'on admet aujourd'hui former la majorité de la province au total? Et cela était-il bien dans nos intérêts, si bien dans les intérêts généraux de la colonie, que la formation d'un pareil parti, a de suite allarmé les susceptibilités jalouses de la métropole, et que le gouverneur qui avait fait l'erreur, qui avait été le mauvais génie de ces mauvaises années, lord Sydenham a joué un double jeu, pour briser de suite un parti qui lui parut aussi redoutable! Il se fit réformiste dans le Haut-Canada et Tory dans le Bas-Canada. L'honnêteté et la fermeté de l'hon. membre, qui représente le 4e Riding d'York, et d'un très petit nombre de ses amis, jointes aux abus sans nombre, au dégoût que faisait naître alors comme aujourd'hui une politique immorale, rendirent cette déception plus longtemps impossible.

Agitation constitutionnelle à Québec, transformation de la lutte inerte en la lutte active, et organisation politique. Le Canadien de lundi contenait un projet de résolutions qui, d'après des informations exactes, a été adopté mardi soir, dans une assemblée préliminaire composée de cinq à six cents personnes. Les membres du parlement alors à Québec, ont été invités de se trouver à cette réunion. Les journaux de Québec nous diront demain, sans doute les noms de ceux qui y ont parlé et proposé des résolutions. Mais nous savons que M. Aylwin a été appelé avec acclamations. Les citoyens de Québec émettent encore sous l'influence de la nouvelle et magnifique discours que leur représentant avait prononcé pour eux dans l'enceinte parlementaire. Cet éloquent orateur parlementaire a parlé avec beaucoup d'indépendance, il a reproché avec beaucoup de justice, au peuple son inertie morbide, à l'heure où ses représentants luttent pour lui en désespérés et luttent sans l'appui moral sans le secours colossal de cette grande voix qui crée et destitue les pouvoirs. Il a demandé le concours de tous ceux qui aiment et veulent la liberté et le bien-être pour tous, et non le privilège et la prépondérance en faveur d'une race au détriment des autres. C'est en quoi se sont toujours distingués les Canadiens-Français; s'ils avaient des droits acquis et des institutions placées à l'abri des traités et des capitulations à conserver, ils n'ont jamais demandé pour eux une liberté exclusive et égoïste. Au contraire à eux seule est due la liberté religieuse dont jouissent dans ce pays tous ceux qui n'appartiennent à l'Église établie; en un mot leurs efforts ont été constamment dirigés contre un pouvoir qui ne voulait la liberté constitutionnelle pour personne. M. Aylwin dit dans le cours de son beau discours qu'il était heureux que l'assemblée à laquelle il avait l'honneur d'adresser la parole, rachetât si promptement la promesse qu'il avait faite en chambre de l'agitation; que le ministère avait dit aux représentants; vous vous plaignez contre l'ordre de choses existant; mais le peuple est contrainct sur toute l'étendue du Canada. Vos constituants ne sont pas avec vous. Des remerciements enthousiastes unanimes furent votés à M. Aylwin. M. Cauchon, ayant ensuite été appelé, fit remarquer que M. Chabot était présent et comme membre de la ville il était tout naturel qu'il le précéderait. M. Chabot fut appelé par toutes les voix; mais comme il n'était plus dans l'assemblée, M. Cauchon répondit à l'appel qu'on lui faisait, et dit entre autres choses que lorsque M. Aylwin, dans un des plus magnifiques discours qu'il ait jamais entendus, avait promis l'agitation que l'on demandait comme une expression de l'opinion, les représentants du pays, persuadés entièrement que celui-ci tenait avec lui sa promesse, s'étaient écriés spontanément: "Qui, vous avez l'agitation!" L'étincelle électrique est partie de Québec; elle va faire rapidement le tour du pays, transmise par les fils multipliés de l'opinion publique. L'organisation qui vient de se faire va étendre promptement partout des ramifications salutaires par leur influence morale et la sage direction qui partira incessamment du centre d'action. Il y a un malaise si général et si insupportable senti, un besoin si incompréhensible d'un ordre de choses meilleur, un dégoût si profond de l'état de choses actuel, que la voix unanime du peuple, demande une organisation, en un mot un moyen d'action uniforme et universel pour expulser à jamais des conseils de la Souveraineté, les hommes tristes qui compromettent si gravement les possessions britanniques dans l'Amérique du Nord et les libertés constitutionnelles du peuple canadien. Leur administration odieuse amène deux choses à la fois, produit à la fois deux éléments opposés, le despotisme et l'anarchie, l'anarchie par le despotisme, et le despotisme par la corruption et la démolition. L'administration qui présido malgré nous à nos destinées est affreusement corrompu et corruptive; les moyens qu'elle emploie pour se maintenir au pouvoir sont infâmes et honteux à l'excès. Elle lonte même dédaigneusement aux pieds le masque de la pudeur et de la justice pour attacher publiquement et joyeusement l'injustico et l'ignominie avec une audace et un cynisme inouis même dans les pages les plus sombres et les plus regrettables de l'histoire de la Grande-Bretagne. Un paucil état de choses n'est-il pas capable de faire désespérer de l'avenir d'un si beau pays, qui lutte déjà contre tant d'autres influences ennemies. La législation des hommes du pouvoir est absurde, ignorante, mauvaise dans son esprit, mauvaise dans ses tendances, mauvaise dans ses effets. Comment voulez-vous qu'il n'en soit pas ainsi, lorsque le cœur de ceux qui légifèrent est méchant, machiavélique dans ses desseins de dénigrement national. Il faut donc empêcher cette législation; il faut la paralyser par tous les moyens possibles. Ne vaudrait-il pas mieux mille fois qu'il n'y ait pas de législation du tout, en présence de ce que celle-là a fait de mal. N'a-t-elle pas violé et violente nos droits et nos institutions les plus chères; ne nous pousse-t-elle pas graduellement, et systématiquement du sol qu'ont fécondé nos pères? ne nous place-t-elle pas petit à petit dans la dépendance d'un petit nombre d'hommes qui veulent notre asservissement et notre idiotisme parce que de cette condition indispensable dépend leur agrandissement et leur domination démesurée. Tous ceux qui ne veulent pas la liberté et le bien-être pour tous; ceux qui portent atteinte à ce grand principe qui est la base fondamentale de toutes les sociétés civilisées; tous ceux-là ne méritent pas de jouir eux-mêmes de la liberté, dans les limites du droit et de la justice. Nous faisons un souhait en terminant, c'est que la nouvelle capitale imite l'ancienne, la plus promptement possible et fasse entendre aux oreilles mêmes de nos ministres la voix puissante de l'opinion publique.

La question de l'indemnité.—Nous manquons à ce que vous devions à nos compatriotes, si nous ne joignons pas aujourd'hui notre voix à la leur pour protester contre la violation par le présent cabinet des promesses les plus formelles, des engagements les plus sacrés. En 1845 l'administration fit passer un ordonnance pour établir une commission qui devait être chargée de s'enquérir et de liquider les réclamations pour les pertes éprouvées en 1837-8. La commission fut nommée par lord Metcalfe en 1846 et son rapport est maintenant devant l'exécutif et devant le parlement. Il était raisonnable de penser qu'après s'être ainsi libéré, après avoir contracté un engagement aussi formel l'administration, donnerait effet aux conclusions de ce rapport et effectuerait, en donnant de nouveaux pouvoirs à la commission, la liquidation des réclamations pour les pertes dans le Bas-Canada. Cependant il est à peu près certain aujourd'hui qu'on ne veut rien faire de plus. Après avoir reconnu la justice de nos demandes, la valeur de nos droits, après avoir avec l'assentiment des représentants du Bas-Canada et leurs concours indispensables alors, accordé et liquidé l'indemnité pour le Haut-Canada, on nous refuse l'indemnité pour le Bas. Peut-on concevoir une plus flagrante injustice, une plus honteuse malhonnêteté, un acte d'arbitraire plus outrageant? En vain M. La Fontaine, en mainte occasion, a fait entendre au nom de ses compatriotes des protestations éclatantes et énergiques. En vain M. Scott en abandonnant le parti ministériel, a reproché au cabinet surtout son manque de bonne foi et sa conduite au sujet de l'indemnité pour le Bas-Canada. En vain tous les membres libéraux ont sommé le ministère de remplir ses promesses sacrées; et certains membres de la droite, M. Gowan et M. Colville entr'autres, ont témoigné leur étonnement que les actes d'amnistie et d'indemnité faits pour le Haut-Canada n'ont pas été étendus au Bas. Tout cela a inutile, l'administration qui n'a de faveurs et de justice que pour une section de la province, ne veut et ne peut rien pour nous. Puisqu'il n'y a plus de justice à attendre du cabinet, que nous resto-t-il à faire? Souffrirons nous plus longtemps que nos droits soient méconnus et foulés aux pieds? que le Bas-Canada ne soit pas représenté dans le gouvernement et n'y ait aucun part? Quo notre argent aille en Haut-Canada? La chose est impossible. Il faut que tous les Canadiens s'unissent comme un seul homme pour renverser le ministère malhonnête et oppresseur, qui demeure au pouvoir, malgré la volonté populaire et contre les intérêts des populations, un obstacle à tout progrès, aux améliorations, à la prospérité du pays. Avant-hier, le 25 de ce mois, M. La Fontaine ayant donné avis que mercredi prochain il demanderait aux membres du ministère s'ils se proposaient de présenter un bill pour révoquer, changer ou amender la loi des écoles, M. le procureur-général Badgley s'est levé quelque temps après pour informer la chambre que le même jour il introduirait un bill pour amender cette loi. Nous verrons donc bientôt si ce nouveau bill sera mieux rédigé que celui de M. Papineau. Pourquoi celui-ci ne l'a-t-il pas présenté lui-même? Serait-il possible que ses propres collègues auraient enfin reconnu son incapacité? Nous n'avons jamais vu un homme dans une situation plus humiliante. Nous entendons tous les jours les membres partisans du ministère dire que l'hon. commissaire des terres a totaly unfit for his office, tout-à-fait incapable de remplir sa charge; que son département ressemble aux écuries d'Augeas. M. Papineau se contenta de prendre son cornet acoustique, sourit d'un air tout-à-fait complaisant, comme si rien ne pouvait l'émouvoir. Ses compatriotes rougissent pour lui, mais lui ne rougit pas! Il reçoit, nous n'en doutons pas, les consolations de son cher cousin M. Vigor qui, l'autre jour, après avoir été convaincu par M. La Fontaine de faire des allégations fausses dans la chambre, s'est vu cloué à son siège quand M. Morin lui dit que sa maxime était: "calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose!" MM. Papineau et Vigor dont les deux voix forment la majorité du ministère, ont un terrible compte à rendre à leurs compatriotes auxquels, depuis trois ans, ils ont fait tant de mal. La patrie, aux mains de ces deux vieillards, nous semble livrée aux mêmes étreintes, que les deux vieillards des temps anciens avaient tenté de faire subir à la chaste Suzanne.

Des correspondances nous apprennent que la fête religieuse et nationale du Canada, la St-Jean-Baptiste a été chômée avec beaucoup de pompe et d'éclat dans la plupart paroisses de ce district. A St-Hyacinthe, Berthier, St-Antoine, Soré, St-Ours, Chambly et St-Charles, il y a eu de magnifiques processions et des banquets pour l'occasion; ces réjouissances nous causent d'autant plus de satisfaction qu'elles sont un indice certain qu'un esprit national Canadien va s'établissant de plus en plus. Cet esprit, ce culte de la patrie fructifiera; il tend à lier tous les Canadiens entr'eux, à les faire s'aider les uns les autres, à répandre parmi le peuple les germes des plus nobles sentiments de notre nature, à le civiliser, et le moraliser. Lundi soir, dans la chambre d'assemblée, la motion pour un vote de non confiance que M. Cameron de Lanark propose contre le commissaire des terres de la couronne a été remise à un autre jour. M. le procureur-général Badgley a donné avis qu'il introduirait un bill pour un meilleur mode d'assigner les jurés, et un autre bill pour amender la loi des écoles dans le Bas-Canada. Une disposition assez sérieuse et importante concernant le duel a été aussi adoptée en amendement à un bill de M. le sol-gén. Cameron pour venir au secours des familles des personnes tuées par accident. C'est que ceux qui à l'avenir tueraient quelqu'un en duel seront obligés de prendre soin de sa famille. Election de Dorchester.—Le Canadien de Québec nous apprend que l'élection de M. Lemieux est assurée à Dorchester, malgré toutes les intrigues que l'on peut mettre en jeu. L'hon. J. Neilson et sept autres conseillers législatifs ont fait entrer sur les journaux du conseil une protestation contre l'ordre donné ces jours derniers sur la motion de M. Morris de biffer les résolutions de M. Neilson. Emigration.—Vendredi dernier, une adresse au gouvernement impérial, a été adoptée par la chambre d'assemblée. Cette adresse se plaint de la classe d'émigrants qui nous vient de la Grande-Bretagne, et demande aux autorités impériales de veiller à ce que la colonie ne soit pas inondée d'une population pauvre et nécessiteuse, et du remboursement d'argent dépensés pour subvenir aux besoins de ceux qui sont venus cette année. Les Emigrés aux Sheds.—La maladie augmente aux sheds. Le nombre des malades est de 1300, et celui des morts de 30 à 40 par jour. On a surtout besoin de nourrices pour les pauvres orphelins. Les autorités font leur possible pour améliorer l'état des choses. La dépense est énorme. Un avis contenu dans la Gazette Officielle annonce que Son Excellence, le Comte de d'Elgin et de Kincardine recevra les dames qui désireront le voir, à Monklands, tous les jours de 3 à 5 h. P. M. LA TEMPERATURE ET LES GRAINS.—Après avoir eu ces jours passés une chaleur excessive, ce matin le temps est magnifique. Les grains ont une belle apparence et promettent beaucoup. On nous informe que les pluies récentes ont causé des dommages considérables aux champs de patates dans des endroits bas. COURS DE LANGUE FRANÇAISE.—Nous recommandons à nos familles l'annonce publiée aujourd'hui dans nos colonnes par M. Lassiberraye. Les certificats qu'on nous a mis sous les yeux prouvent l'excellence de toute l'enseignement employé par ce monsieur et les nombreux succès obtenus par lui à Québec et ailleurs. On ne saurait trouver une meilleure occasion d'acquiescer la connaissance de sa langue ou d'un perfectionner l'étude que la présente et en si peu de temps. D'après un tableau publié par le chef de police, il paraît que les enterrements en cette ville durant la semaine dernière sont repartis comme suit: Du sexe masculin.....44 " féminin.....48 Du nombre desquels se trouvent 45 émigrés.....46 Reste.....47 Semaine correspondante l'an dernier.....69 Moins cette année.....22 Morts aux Sheds.....173 A. M. L'Éditeur de la Minerve. MONSIEUR.—Les membres du comité de distribution de secours destinés aux incendiés de Lapraire, vous prient de vouloir bien insérer dans votre journal, le tableau ci-dessous, démontrant ce qui a été reçu et distribué depuis le cinq d'août dernier jusqu'au 22 du courant: Montant reçu en argent.....£1108 3 0 Articles de provisions et autres effets convertis en argent..... 17 15 0 £1125 18 0 Argent distribué..... 1115 18 9 Balance entre les mains du trésorier à être distribuée ultérieurement.....£ 10 0 0 Articles de provisions distribués par les dames de la société de charité à la requête du comité: 72 quarts de fleur; 7 quarts de lard; 1 quart de bœuf; 11 quintaux de biscuits; 1 balle de hardes faites et marchandises; 150 gobelets de fer-blanc. Les membres du comité ne sauront laisser passer cette occasion sans témoigner, au nom des incendiés, la plus vive reconnaissance aux personnes charitables, qui se sont empressées de leur venir en aide par leur généreuse contribution, et sans les inviter, en même temps, à

venir examiner les minutes du comité, et voir comment les secours ont été distribués. Par ordre, ALFRED GARNIER, Secrétaire. Lapraire, 22 juin 1847. Dans la vue de dissiper toute impression défavorable qu'aurait pu produire, chez les personnes qui n'en connaissent pas la source impure et méprisable, les écrits publiés dans le Transcript sous le pseudonyme de "one of the sufferers," j'invite avec l'agrément du comité ceux des incendiés qui ont été secourus à venir s'assurer par eux-mêmes, s'ils ont reçu tout ce que leur a accordé le comité. OLIVIER GARNIER. Lapraire, 22 juin 1847. La Revue Canadienne, l'Aurore, les Mélanges Religieux, sont priés de donner une insertion à ce qui précède. NAISSANCES. En cette ville, le 27 du courant, la Dame de L. B. Martin, etc., notaire, a mis au monde un fils. Au Manoir de Beaujeu, Côteau du Lac, la Dame de G. R. Sèveuse de Beaujeu, etc., a mis au monde un fils. MARIAGES. En cette ville, le 28, par Messire Fay, M. Louis Racine, de cette ville, à Dlle. Eulalie, fille unique de M. François Chausse, de l'Assomption. En cette ville, le 26, par le révé. M. Fleisher, George Johnson, etc., de la cavalerie royale, à Elizabeth, la plus jeune des filles de feu Campbell Sweeney, etc. DÉCÈS. En cette ville, le 20 du courant, Samuel, enfant de feu M. Robert Smith, âgé de 8 ans et 2 mois. En cette ville, hier, Eve-Rebecca, enfant de G. Pelletier, etc., âgé de 3 mois. VENTE A L'ENCAN. PAR L. J. HARKIN. VENTE CONSIDÉRABLE DE Marchandises Seches. S'ÉTA vendus, DEMAIN, JEUDI, un arserment général de MARCHANDISES SECHES, nouvellement importées, consistant en Soierie, Toile, Lainage et Cotouage. —1847— 15 Caisses et Balles de Harles Faltes. La vente chaque jour à UNE HEURE. L. J. HARKIN, Encanteur, 23 juin. PROVINCE DU CANADA, District de Montréal. A savoir: EN BANQUEROUTE. Dans l'affaire de HUGUES LEMOINE DE MONTREUIL-BANQUEROUTE. AVIS PUBLIC est par le présent donné que la partie suivante des Biens immeubles appartenant à la dite Banqueroute sera vendue par Encan à l'HOTEL DU CANADA, rue de St-Gabriel, dans la Cité de Montréal. VENDREDI, le NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, savoir: La moitié indivise de cet immeuble, connu comme Seigneurie de Hamany, dans le dit District de Montréal, dans la partie de cette Province, et devant appelée Province du Bas-Canada, contenant 40,200 Arpents plus ou moins, en superficie, bornée au front par une partie du Parc St-Charles, par une partie du Fief Bourcheuquin, et par une partie de la Rivière Yamaska du côté est, et arriéré par la Township de Upton, du côté ouest par la Seigneurie Compagnie, avec la moitié indivise de la Seigneurie Seigneuriale, dépendances, un Moulin à Silex et à Farine, ainsi avec la moitié indivise de tous privilèges, rentes seigneuriales et autres droits attachés, appartenant à la dite Seigneurie comme possédés par le dit Banqueroutier. Pour être vendus sans réserve, pour argent comptant. Par ordre HARDOUIN LIONAIS, DAVID LAURENT, Syndics. L. J. HARKIN, Encanteur. 25 juin. N. B. La vente ci-dessus au lieu d'avoir lieu à l'hôtel du Canada, rue St-Gabriel, ainsi qu'annoncé, aura lieu le 9 juillet prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, dans cette partie du Palais de Justice, en la cité de Montréal, ou siège habituellement la Cour de Banqueroute. Par ordre HARDOUIN LIONAIS, DAVID LAURENT, Syndics. L. J. HARKIN, Encanteur. Montréal, 30 juin, 1847. COURS DE LANGUE FRANÇAISE EN 60 LEÇONS. L'Édition de l'ouvrage d'enseignement des familles Canadiennes, les Dames et Messieurs de cette Cité et des environs qu'il commença ce jour-là, un cours suivi et raisonné sur l'art difficile d'écrire la langue Française grammaticalement; il se flâte de pouvoir donner ce nouveau mode d'enseignement en SOIXANTE LEÇONS. Il ose compter beaucoup sur le patronage de tous les amis de l'éducation. Des certificats et apéciens attestant son faveur des succès qu'il a obtenus, jusqu'à ce jour sont produits à quiconque les désirera voir. Pour plus amples informations, s'adresser au sousigné, en la maison de Pension de Mlle GILLOUX, coin des rues ST-PAUL et ST-GABRIEL, où il se trouvera chaque jour depuis 9 heures A. M. jusqu'à 7 heures P. M. M. L. "Onnera son cours à domicile, aux Dames et aux Demoiselles qui voudront bien l'honorer de leur confiance; UNE HEURE de séance par jour. Quant aux messieurs, ils viendront le Cours chez MADAME GILLOUX. CHS. H. LASSIBERAYE. Montréal, 30 juin, 1847. PERDUE. LE 22 dit courant, au Rout à Monkland, une CASQUETTE MILITAIRE garnie en galon d'argent; le moussieur qui, par inadvertance, a pu s'en emparer est prié de bien vouloir l'adresser au bureau de l'Adjudant Général de Milice. 25 juin, 1847. BRASSERIE PUBLIQUE. LES Sousignés étant obligés de se tenir souvent à leurs postes du pied du courant, où se trouve leur biers d'été, informent respectueusement les personnes qui désirent leur transmettre des ordres, qu'elles doivent les fier au Bureau de Poste où leurs vendeurs passent régulièrement tous les jours. FIGEON, DORAY et SAUVAGEAUX. Montréal, 6 Juin, 1847.

(A continuer.)